

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 janvier 2018

**PRESENTS** : MINVIELLE Maurice, BENAZETH Chantal, CABRESIN Vanessa, CASTERAN Josiane, CAZABAN-CARRAZE Bernard, CLAVERIE Xavier, DURANTON Romain, GOUA DE BAIX Véronique LACOSTE Danielle, MILLET René, PUJO Delphine, ROCHE Emmanuel.

**EXCUSES** : BARRERE Stéphanie, LABORDE Jean-Louis, PINTO Antonio.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : CAZABAN-CARRAZE Bernard

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT en application de l'article L2322-1 et L2322-2 du Code des Collectivités Territoriales et des articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales

Vu les articles L2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir d'affecter des crédits de dépenses imprévues inscrits dans le budget de la Commune

- Néant -

Vu les articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales qui donne au Maire une partie des attributions de l'organe délibérant par délégation et conformément à la délibération du 31 mars 2014,

- **Décision du Maire : Location parcelle LABORDE à M. Mathieu LAMAZOU – 110 € par an à compter du 1.11.2017**

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir ajouter 1 délibération à l'ordre du jour :  
Modification statutaire de la CCNEB / Adhésion à un syndicat mixte - **Accord unanime**

1) Approbation CR CM 22 novembre 2017 : à l'unanimité

### **2) Autorisation 25% dépenses investissement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente du vote du budget primitif et afin de pouvoir payer certaines factures d'investissement, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le paiement des travaux effectués en début d'année, dans la limite des 25% des dépenses votées l'année précédente soit  $167\,634 \text{ €} \times 25\% = 40\,658 \text{ €}$  répartis comme suit :

- Chapitre 203	1 404 €
- Chapitre 21	6 560 €
- Chapitre 231	32 694 €

Afin de régler pour les travaux de l'auvent, des travaux de voirie, travaux à la salle Polyvalente et achats de matériel.

**Le CM délibère et approuve à l'unanimité**

### **3) Loyers 2018**

Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation des loyers des appartements communaux en fonction de l'indice de révision des loyers pour l'année 2018 peut s'élever à 0.75%

**Le CM délibère et à l'unanimité approuve l'augmentation légale prévue au bail**

### **4) ONF – Coupe de bois**

a) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une coupe est prévue en forêt communale, parcelle 2A d'une surface de 5.33 ha.

La coupe sera sous la responsabilité de 3 habitants solvables :

- Monsieur Bernard CAZABAN-CARRAZÉ
- Monsieur Romain DURANTON
- Madame Vanessa CABRESIN

Cette parcelle est destinée à l'affouage. L'ONF procédera au martelage

Le tarif est fixé à 14.29 € hors frais le stère de bois soit 16 € TTC.

**Accord à l'unanimité**

b) Monsieur le Maire informe le Conseil que la coupe de bois prévue en 2017 n'a pas trouvé preneur. L'ONF va chercher un professionnel pour effectuer la coupe.

#### 5) Avis sur fusion Syndicat Eau et Assainissement Vallée Ousse et Syndicat Eau Vic-Bilh Montanerès

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet a transmis aux collectivités adhérentes du SMEAVO un projet d'arrêté et de statuts pour une fusion entre le Syndicat Mixte Eau et Assainissement de la Vallée de l'Ousse et le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vic-Bilh Montanerès

En application de l'article L.5212-27 du CGCT ces documents doivent être approuvés par les Conseils Municipaux. le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'arrêté de fusion et les statuts entre le SMEAVO et le SIAEP.

#### 6) CCNEB : Modification des statuts pour adhésion à un syndicat mixte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de permettre l'assouplissement des règles en vigueur, notamment l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel stipule que « à moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté des communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté »

Il est demandé aux communes membres d'approuver la modification des statuts en introduisant un article 9 « Adhésion de la communauté à un syndicat mixte :

Il indique que les conseils municipaux sont appelés à statuer sur cette modification statutaire, dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération n° 2017-2012-5.7-14 du conseil communautaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** cette modification statutaire

#### 7) Bilans SDIS

Monsieur le Maire présente le bilan des interventions du SDIS pour les années 2016 et 2017.

22 interventions en 2017 et 12 interventions en 2016.

Il précise que nos volontaires de Pontacq sont parfois dérangés à toute heure de la journée pour des motifs quelquefois futiles et que nous nous devons de reconnaître leur abnégation et volontarisme. Merci !

#### 8) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS

a) Fêtes locales : l'organisation est discutée et mise en place. Les conseillers sont volontaires pour aider le Comité des Fêtes

b) Déchets abandonnés : la veille de Noël des sacs ont été abandonnés rue de l'Aussère. Un document nominatif a été trouvé à l'intérieur. La gendarmerie de Pontacq fait le nécessaire pour contacter le contrevenant.

c) Divers : Courrier des Finances Publiques sera adressé par mail à chaque conseiller

Fin de la séance à 22h00



Le Maire  
Maurice MINVIELLE